



Compte rendu du CRT-FGA Tenu le 13 mars 2025 aux bureaux du SES

Presences	ABSENCES	ORDRE DU JOUR SUJET : PATI	RONAL (P), SYNDICAL (S)
Partie syndicale: M. Jean-François Boivin M ^{me} Christine Gilbert M ^{me} Mélanie Girard M ^{me} Marie-Pier Bergeron M. Carol Côté	Partie syndicale :	1. Compte rendu de la réunion du 13 novembre 2024	
		2. Organisation scolaire	Р
		3. Sécurité d'emploi	Р
		4. Calendrier scolaire 2025-2026	Р
		5. Francisation	S-P
		6. Cours d'été	Р
		7. Autre sujet	
Partie patronale :	Partie patronale :		
M ^{me} Andrée-Anne Gagnon			
M ^{me} Laurie Girard			
M ^{me} Rébéka Fortin			
M ^{me} Carolanne Tremblay			

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi requis
Compte rendu de la réunion du 13 novembre 2024	Mme Gagnon fait la lecture du compte rendu de la réunion du 13 novembre 2024.	
Qualification légale (2024-04-22)	Le SES amène une problématique vécue par un enseignant qui a des diplômes obtenus dans un autre pays et qui demande une reconnaissance au Québec. Il est légalement qualifié pour enseigner, mais le délai pour régler le transfert de ses diplômes est long. Le SES demande s'il était possible de lui réserver une place sur la liste de rappel, étant donné qu'il y accèderait si tout était réglé. Le CSS propose de faire une entente pour protéger son rang dans la liste de rappel. Quand sa situation sera régularisée, il sera inscrit sur la liste de rappel à l'endroit où il aurait dû être inscrit cette année. (2024-04-22)	Suivi
	Le CSS a reçu le document confirmant que l'enseignant a entamé les démarches pour le transfert de ses diplômes, donc une entente pourra être faite pour réserver sa place dans la liste. Mme Fortin a également apprécié l'enseignant concerné. (2024-06-19)	
Sécurité d'emploi (2024-11-13)	Mme Gagnon rappelle la formule pour le régulateur qui est maintenant inscrit dans la convention. Après le calcul, ce sont 4 postes qui sont à donner. Avec la nouvelle des coupes en francisation, le CSS n'est pas à l'aise de donner ces postes tout de suite. Le SES rappelle que la convention prévoit que les postes doivent être donnés pour le 1 ^{er} décembre. Cependant, le SES comprend la situation et s'attend à ce que les postes	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi requis
	soient donnés avant la date prévue, mais que le CSS prendra le temps d'analyser dans quelles spécialités il les placera. Un suivi sera fait lors du prochain CRT. Le Syndicat est interpellé par les enseignants concernant l'obtention de la permanence après 2 ans ou 5 ans, soit selon le régulateur ou non. Après discussion, les enseignants n'ont pas reçu la liste d'ancienneté qui identifie les personnes faisant partie du régulateur ou non. Lors d'une rencontre prévue la semaine prochaine, le Syndicat expliquera le fonctionnement du régulateur et les différences pour l'obtention de la permanence. Concernant le fait que le matricule se retrouve sur la liste, le CSS fera des vérifications pour s'assurer que ce ne soit pas une donnée sensible au niveau de la confidentialité. Les membres du comité discutent de la possibilité de modifier la liste des spécialités et Mme Fortin précise que ce serait le bon moment cette année pour demander aux gens de choisir étant donné les pertes d'emploi. Plusieurs questionnements sont soulevés, donc un comité de travail sera créé et se rencontrera en janvier pour analyser le tout. (2024-11-13) A la suite d'un recalcul du régulateur, le nombre de postes à pourvoir serait de cinq, soit deux en IS, deux en ISP et un en mathématique. M. Boivin s'informe si le CSS s'est penché sur les spécialités IS et ISP. Mme Gagnon planifie la rencontre le 31 mars à 8 h 30. Mme Bergeron demandera à 4 ou	
Liste de rappel (2024-11-13)	5 enseignants de participer à cette rencontre. (2025-03-13) Le Centre de services scolaire enverra la liste de rappel pour vérification au Syndicat. Ce dernier demande que les ajustements pour les journées de grève soient déjà faits. (2024-11-13) La liste de rappel a circulé dans les milieux, il ne reste que la version finale à recevoir. (2025-03-13)	
Francisation (2024-11-13)	En suivi des coupes en francisation, le SES s'informe si le CSS prévoit couper les API et les orthopédagogues en lien avec la francisation. Mme Fortin mentionne que le CSS n'a pas envisagé de couper d'autres enseignants. Beaucoup de tâches au secteur jeunes et à l'ÉDA ont été offertes aux enseignants qui verront leur contrat se terminer avant Noël ou en janvier, mais plusieurs refusent. Afin de permettre aux enseignants qui ont une petite portion de tâche dans une autre spécialité, comme univers social, d'avoir de l'assurance-emploi, le CSS leur permettra de ne pas conserver cette portion de tâche. Mme Bergeron informe le CSS et le SES que les enseignants ne comprennent pas tous l'ordre dont les contrats sont offerts. Le Centre de services scolaire s'est	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi requis
	engagé de respecter les droits de chacun et d'impliquer le Syndicat à tous les niveaux. Plusieurs moyens sont proposés pour rassurer les gens, soit l'envoi d'un courriel, un document ou une rencontre. Une réflexion sera faite sur le meilleur moyen de les informer de la procédure pour l'attribution des contrats.	
	On se rappelle que 13 enseignants devraient perdre leur contrat à la fin décembre et 6 autres à la fin janvier. Même si le Syndicat contestera la baisse du nombre d'heures prévues aux contrats, il collabore avec le CSS pour trouver des pistes de solution dans le respect de chacun. (2024-11-13)	
	Le SES demande si tous les enseignants qui ont été coupés travaillent en ce moment. Mme Fortin répond que ce n'est pas le cas. Elle fera un document précisant l'utilisation des enseignants touchés par les coupes en francisation. (2025-03-13)	
Respect du calendrier (2024-11-13)	Sur une question du SES, Mme Fortin discute de la possibilité d'aménager plus d'un calendrier scolaire pour la FGA afin de simplifier les heures d'été qui sont données. Serait-il possible de répartir les 200 jours sur 12 mois au lieu de 10. Considérant tout le volet administratif et de gestion, ce serait difficile. En conclusion, la situation idéale est celle qui est appliquée présentement, soit d'offrir la possibilité de reprendre des journées pendant le calendrier régulier pour les réguliers temps plein et de rémunérer selon le taux horaire pour les autres. (2024-11-13)	
	En raison de la formation Condition 99, une personne a travaillé durant l'une de ses journées pédagogiques. M. Boivin précise que, dans ce cas, une entente préalable aurait dû être prise avec le Syndicat. Le CSS en prend bonne note. (2025-03-13)	
Calendrier des rencontres (2024-11-13)	Les rencontres du CRT-FGA pour 2024-2025 se tiendront aux dates suivantes : • 25 mars 2025 à 13 h; • 20 mai 2025 à 13 h. (2024-11-13)	
	En raison de points à traiter rapidement, la rencontre du 25 mars a été devancée au 13 mars. Comme un membre du comité a un empêchement le 20 mai, cette réunion se tiendra le 12 mai à 10 h. (2025-03-13)	
2. Organisation scolaire	En conséquence des coupures en francisation avant les fêtes, on note une baisse de clientèle. En février, il y a eu une légère augmentation étant donné que le gouvernement a ouvert à nouveau une partie de la francisation. Contrairement aux années précédentes, c'est relativement tranquille dans la spécialité de l'ISP. Des efforts seront donc faits pour développer ce secteur. Si pour la RAC, c'est positif, la révision	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi requis
	du financement pour la FAD et les coupes en littératie amènent une certaine incertitude pour l'an prochain.	
3. Sécurité d'emploi	Ce point a été traité en suivi.	
4. Calendrier scolaire 2025-2026	Le calendrier scolaire 25-26 est officiel.	
5. Francisation	Mme Fortin informe le comité qu'à la suite des coupures faites par le gouvernement avant la pause des Fêtes, le CSS a été informé au début février qu'un financement supplémentaire permettra un ajout de service en francisation. Le CSS analysera s'il ouvrira de nouveaux groupes; les groupes actuels étant petits. Pour 2025-2026, le CSS a été informé d'une projection des ETP qui seront disponibles en francisation, ce qui permettra une certaine prédiction de l'organisation scolaire.	
6. Cours d'été	Mme Fortin amène des réflexions en lien avec les cours d'été. Elle fait un rappel de l'entente actuelle. Comme il y a quelques enseignants à l'EDA qui sont en concomitance avec la FP afin d'accueillir leurs élèves et faire leur intégration, il devrait donc débuter 2 semaines plus tôt. Le CSS demande s'il était possible d'avoir plus d'un calendrier pour permettre de commencer plus tôt. Le CSS pourrait faire différents calendriers de paie. Mme Gagnon mentionne que le CSS voudrait avoir une offre de service plus flexible, il faut trouver comment l'adapter au personnel. Pour le SES, c'est difficilement concevable, l'important étant le respect de la convention collective tant pour ce qui touche l'année scolaire que l'encadrement du calendrier scolaire, mais il est toujours ouvert à la discussion. Mme Fortin propose également de débuter les cours d'été dès la fin des classes en juin jusqu'au 6 juillet et de reprendre le 6 août. Les deux parties s'informeront de la faisabilité. Selon la partie syndicale, pour les enseignants à contrat à temps partiel, pour les journées avant le 1 ^{er} juillet, elles devront être ajoutées au contrat ou rémunérées à 133 %. Des discussions devront avoir lieu. Mme Fortin ajoute qu'il serait intéressant que trois ou quatre journées pédagogiques soient au même moment pour tout le monde, mais que les autres soient par spécialité. Ceci permettrait d'offrir des cours tous les jours aux élèves et ça ferait augmenter le financement. Pour le SES, ce n'est pas possible, la convention locale ne permettrait pas la multiplication des calendriers scolaires.	
7. Autre sujet	Aucun sujet n'est ajouté.	